

Questionnaire aux candidates et candidats au Conseil des Etats :
MADAME MAURY-PASQUIER

- Trois adjectifs pour qualifier la vie d'une personne handicapée physique.

Précieuse, difficile et améliorable.

Précieuse et digne de respect absolu comme toute vie humaine.

Difficile en raison des souffrances liées au handicap lui-même et à la discrimination qui s'y rapporte.

Améliorable parce que nous pouvons et devons agir pour faciliter la vie des personnes handicapées.

- Trois idées pour une meilleure intégration des personnes handicapées physiques dans notre société

Imposer les travaux nécessaires à rendre tous les lieux d'habitation et de travail accessibles en fauteuil roulant.

Prévoir de véritables incitations pour les employeurs à garder et embaucher des personnes en situation de handicap (comme l'obligation d'engager une personne au bénéfice d'une rente AI ou, à défaut, de verser une contribution d'intégration).

Lutter contre les clichés et briser les tabous, comme celui qui entoure la sexualité des personnes en situation de handicap.

- Pensez-vous que les personnes handicapées physiques ont les mêmes droits que les personnes valides, tout secteur et toutes activités confondus?

Partageant la même humanité, elles doivent bien sûr avoir les mêmes droits ! Selon la Constitution fédérale (art. 8), « *nul ne doit subir de discrimination du fait notamment (...) d'une déficience corporelle* ». Une protection constitutionnelle concrétisée depuis 2004 par la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Mais cette concrétisation reste insuffisante. Résultat : dans les faits, l'égalité n'est pas réalisée, ce qui est inadmissible.

- Que proposeriez-vous pour améliorer l'intégration des personnes handicapées physiques dans le monde du travail ?

De véritables mesures d'incitation pour les employeurs (voir ci-dessus). Un renforcement de la LHand pour donner aux employé-e-s en situation de handicap des moyens judiciaires pour se défendre contre les discriminations professionnelles. Et, plus profondément, un changement de système : le monde du travail doit (re)devenir plus social et, tout simplement, plus humain.

- Que proposeriez-vous pour résoudre le problème des places de parc réservées aux handicapés et régulièrement occupées par des véhicules de personnes valides ?

Par exemple une campagne, à l'échelon national, de sensibilisation des conducteurs et conductrices, sur le modèle de ce qui se fait actuellement en Valais (« Si tu prends ma place, prends mon handicap »), avec interpellation directe des chauffeurs et supports publicitaires.

- Un exemple : certaines compagnies d'aviation refusent les personnes en fauteuil roulant non accompagnées. Qu'en pensez-vous ?

C'est un exemple parmi d'autres d'infantilisation des personnes en fauteuil roulant, de stéréotype sur leur soi-disant manque d'autonomie et d'atteinte inacceptable à leur liberté de mouvement. Même les enfants peuvent voyager seuls, en général dès 12 ans, voire dès 5 ans avec une procédure spéciale !

- La Suisse n'a pas signé la convention onusienne sur les droits des personnes handicapées entrée en vigueur en 2008. Comment expliquez-vous une telle absence ?

Sans doute par un manque de volonté politique du Conseil fédéral, mais aussi de la majorité de droite du Conseil national : en 2009, celui-ci a classé une motion de la socialiste Pascale Bruderer, qui demandait en 2006 déjà une ratification par la Suisse de cette convention.

Le Conseil fédéral n'a donc ouvert la procédure de consultation sur la signature de ce texte qu'en décembre 2010, et devrait prendre une décision d'ici la fin de cette année. En tant qu'Etat hôte de l'ONU, la Suisse doit signer et ratifier cette convention, comme elle s'y est engagée dans le cadre de son examen périodique universel par le Conseil des droits humains !